



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT
DE GRASSE

VILLE D'ANTIBES

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 26 MARS 2021

Direction Générale Adjointe RESSOURCES
PROSPECTIVE
Direction Finances

Référent : Valérie MARCHET

Rapporteur : M. Serge AMAR

OBJET : DCM N°03-8 - BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE AZURARENA ANTIBES

Vu l'Article 8 de la Loi du 2 mars 1982 relative aux règles de l'équilibre budgétaire,

Vu l'article L. 2312-1 du Code général des Collectivités territoriales, sur les conditions d'adoption du budget, modifié par la loi n° 2015-991 du 07/08/2015 dans son article 107,

Vu l'instruction codificatrice n°06-021 –M14 du 05/04/2006 révisée,

Vu la délibération du 26 septembre 2014 relative à la création du Budget Annexe AZURARENA ANTIBES, au titre de la gestion de la salle de sports et spectacles sise aux Trois Moulins,

Vu la délibération du Conseil municipal du 12 février 2020 relative au débat d'orientation budgétaire 2021,

Compte tenu des dispositions réglementaires, et, après avoir soumis à l'appréciation du Conseil municipal, le Budget Primitif du Budget principal, il est proposé de bien vouloir examiner le projet de Budget Primitif du Budget Annexe AZURARENA ANTIBES dressé pour l'exercice 2021, et de le voter chapitre par chapitre, suivant l'annexe jointe à la présente.

APRES AVOIR EXAMINE chapitre par chapitre, le document budgétaire,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **DE PROCEDER** au vote du Budget Primitif 2021 du Budget Annexe AZURARENA ANTIBES, par chapitre, suivant le détail annexé ;

- **D'ARRETER** ainsi qu'il suit la balance générale du Budget Annexe AZURARENA ANTIBES.

FONCTIONNEMENT	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE	TOTAL
DEPENSES	1 792 125,29	565 000,00	2 357 125,29
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	1 792 125,29	565 000,00	2 357 125,29

RECETTES	1 930 886,00	219 277,00	2 150 163,00
R 002 RESULTAT REPORTE			206 962,29
TOTAL DES RECETTES CUMULEES	1 930 886,00	219 277,00	2 357 125,29

INVESTISSEMENT	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE	TOTAL
DEPENSES	1 034 721,22	219 277,00	1 253 998,22
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	1 034 721,22	219 277,00	1 253 998,22

RECETTES	500 000,00	565 000,00	1 065 000,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION			188 998,22
POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			
TOTAL DES RECETTES CUMULEES	500 000,00	565 000,00	1 253 998,22

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."